DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

N° 104/2006

du 22 septembre 2006

modifiant l'annexe I (Questions vétérinaires et phytosanitaires) de l'accord EEE

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe I de l'accord a été modifiée par la décision du Comité mixte de l'EEE n° 42/2006 du 28 avril 2006 ([1]).

(2) Le règlement (CE) n° 1739/2005 de la Commission du 21 octobre 2005 définissant les conditions de police sanitaire relatives aux mouvements d'animaux de cirque entre les États membres ([2]) doit être intégré à l'accord.

(3) La présente décision ne s'applique ni à l'Islande ni au Liechtenstein,

DÉCIDE:

Article premier

Le point suivant est inséré après le point 81 (décision 2005/65/CE de la Commission) de la partie 4.2 du chapitre I de l'annexe I de l'accord:

«82. **32005 R 1739**: Règlement (CE) n° 1739/2005 de la Commission du 21 octobre 2005 définissant les conditions de police sanitaire relatives aux mouvements d'animaux de cirque entre les États membres (JO L 279 du 22.10.2005, p. 47).

Aux fins du présent accord, le règlement est adapté comme suit:

a) La mention "Union européenne" apposée sur la couverture des passeports types est remplacée par la mention "Union européenne/Norvège".

b) Le drapeau norvégien peut être reproduit sur la couverture du passeport en plus du drapeau de l'UE.»

Article 2

Le texte du règlement (CE) n° 1739/2005 en langue norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, fait foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 23 septembre 2006, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (*).

([1]) JO L 175 du 29.6.2006, p. 86.
([2]) JO L 279 du 22.10.2005, p. 47.
(*) Pas d'obligations constitutionnelles signalées.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 22 septembre 2006.

Par le Comité mixte de l'EEE
La présidente
Oda Helen SLETNES